

COLLOQUE / STAGE SYNDICAL



RETRAITES : QUELLES ALTERNATIVES AU PROJET MACRON ?

LES SECTIONS FSU DRÔME ET
ARDÈCHE ORGANISENT UN
COLLOQUE ACTIF.VES/RETRAITÉES,
AU COLLÈGE MARCEL
PAGNOL DE VALENCE

Changement
de lieu!

**LE MARDI 21
FÉVRIER 2023
DE 9H À 17H**

PROGRAMME & INTERVENANTS :

Matin : Quelle retraite ?

- ✓ Le système de retraite actuel (Marie-Laurence MOROS)
- ✓ La réforme Macron (Jean-Louis MOLLARD)
- ✓ Les mandats de la FSU (Christophe DUMAILLET)

Après-midi : Quelles fins de carrière ?

- ✓ Historique (Robert FARESSÉ)
- ✓ Rappel des mandats de la FSU (Christophe DUMAILLET)
- ✓ Débat pour faire évoluer les propositions



Le droit à la formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non.

Tout agent de l'État (titulaire, stagiaire ou non-titulaire) en activité a droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours par année scolaire, avec traitement maintenu.

La demande doit être transmise au chef de service au moins un mois avant la date du stage, soit **avant le vendredi 20 janvier 2023**.

Merci d'informer de votre présence la section départementale de la FSU par téléphone (04 75 56 77 77) ou par mail (fsu26@fsu.fr).